

Ouverture de fenetres sur batiment existant

Par spicata, le 16/01/2012 à 11:00

Bonjour,

voilà le voisin a demandé un permis de construire pour ouvrir des fenetres dans sa maison.

2 donnant sur mon terrain situé à moins de 2 mètres de la limite separative.

2 velux donnant sur un chemin communal de 4 mètres de large, la maison etant situé le long du chemin

le PLU ne dit rien sur les ouvertures;

y a t il un texte de loi quelqu'un connait il les references de ce texte....

je ne comprends pas : il m'a été refusé un permis de construire parce que la fenetre que je voulais ouvrir n'était pas à 3 mètres....

le permis est accordé du 6 janvier. quelles sont les formalites à faire pour m'opposer à ce permis.

merci d'avance à tous